

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI

« 4ème Tournoi des Fleurs »

Les 07, 08 et 09 Juin 2025

ARTICLE 1 : CATEGORIES :

Le tournoi se déroulera selon les règles de la F.F.BaD. Toute inscription à cette compétition entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD, dans les catégories d'âge Juniors, Seniors et Vétérans dûment licenciés à la date limite d'inscription.

Les catégories Cadets, Benjamins & Minimes sont autorisées si et seulement si les joueurs ne sont pas issus du département Alpes-Maritimes).

ARTICLE 2 : TABLEAUX :

- Les tableaux seront organisés de préférence en Top 1, Top 2, Top 3 etc....
- Les Tops ne seront pas forcément de taille identique et les joueurs seront inscrits dans le Top correspondant à leur niveau
- Les Doubles Dames (DD) et Doubles Hommes (DH) se déroulent entièrement le samedi.
- Les Doubles Mixtes (DMx) se jouent intégralement le dimanche.
- Les Simple Dames (SD) et Simple Hommes (SH) se jouent intégralement le lundi.
- La date de prise en compte du CPPH est le 22 Mai 2025.
- Pour chaque tableau, les poules de 4 seront privilégiées dans la mesure du possible.
- Il y aura 2 sortants par poule.
- Tous les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
- Les joueurs auront la possibilité de s'inscrire à un tableau par jour.
- Les phases finales se joueront dans le même gymnase que les phases de poules.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Le nombre de participants sera limité à 300 joueurs.

ARTICLE 4 : INSCRIPTIONS :

La date limite d'inscription au tournoi est fixée au 30 Mai 2025.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente est constituée, tenant compte des critères suivants, par ordre de priorité :

- la date de réception de l'inscription accompagnée du règlement.
- le remplissage d'un tableau particulier si cela arrange l'échéancier.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi.

Les inscriptions se passent sur la plateforme badnet.fr.

L'organisateur se réserve le droit de refuser une inscription d'un joueur ou joueuse qui n'aurait pas respecté sur une édition antérieure :

- le règlement général des compétitions (RGC),
- le règlement particulier de la compétition,
- une personne du comité d'organisation,
- ou qui a perturbé ou critiqué publiquement une ancienne édition.

Les droits d'inscription sont fixés comme suit : 21,00 € pour 1 tableau, 23 euros pour 2 tableaux, 25 euros pour 3 tableaux.

ARTICLE 5 : VOLANTS :

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs.

En cas de litige entre les joueurs, les volants homologués pour ce tournoi sont les VICTOR QUEEN.

ARTICLE 6 : ARBITRAGE :

Le Juge-Arbitre de la compétition est Guillaume MONTELEONE,

Le GEO de la compétition est Victor GANANCIA-MARTIN.

ARTICLE 7 : LES TEMPS DE REPOS :

Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes minimum, pour tous les tableaux.

ARTICLE 8 : LE TEMPS DIT D'ÉCHAUFFEMENT :

Les joueurs disposeront de 3 minutes d'échauffement à partir du premier appel. Ce temps démarre à l'appel du match, et comprend en particulier : le test des volants et le tirage au sort. Deux minutes après le troisième appel, tout joueur qui ne se sera pas présenté sur le terrain sera déclaré W.O. pour ce tableau.

ARTICLE 9 : POINT PARTICULIER :

Tout volant touchant les infrastructures, plafond du gymnase ou les éléments accrochés à celui-ci (panneau de basket, chauffage, lampes...) est « LET » une fois au service et faute en jeu.

Tout volant touchant un des filins des panneaux de baskets, au service ou pendant l'échange est annoncé « LET » en permanence, et est à remettre.

Une tenue correcte est exigée, suivant le règlement de la F.F.BaD..

ARTICLE 10 : ACCES AU TERRAIN :

Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à jouer un match, le juge arbitre les membres du comité d'organisation et les coachs.

ARTICLE 11 : RECLAMATIONS :

Seul le représentant d'un club est autorisé à déposer une réclamation auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne sera jugée irrecevable.

Article 12 : ARBITRAGE

Les matchs se joueront en auto-arbitrage, cependant, tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi, pour régler un conflit ou désigner si possible et si nécessaire, un arbitre (ou faisant office).

ARTICLE 13 : SANCTIONS :

Tous les règlements relatifs aux sanctions, cartons, forfaits, codes de conduites seront disponibles à la Table de marque

ARTICLE 14 : FORFAITS & REMPLACEMENTS

Tout joueur doit envoyer au secrétariat de la ligue un justificatif dans les 5 jours suivant la compétition par mail à l'adresse : competition@sudbad.fr

Les joueurs, dont le forfait serait arrivé après la confection des tableaux, soit le 30 Mai 2025, ne seront pas remboursés sans un justificatif valable.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur orphelin se verra proposer un joueur en Liste d'Attente et s'il n'y en a pas il pourra proposer à l'organisateur quelqu'un de Non inscrit.

ARTICLE 15 : MINEURS :

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, le joueur mineur doit impérativement être accompagné d'au moins un représentant majeur connu du juge arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce « 4^{ème} Tournoi des Fleurs » en observant ce règlement et en respectant les décisions du Juge-Arbitre.

Bonne compétition à Tous

